



Règlement de participation

Genetic's Trophy

Article 1

Les animaux exposés seront exclusivement de race Holstein noir et/ou rouge. Ils devront obligatoirement participer aux concours de la Nuit de la Holstein et respecter les conditions de participation de celui-ci. (Voir feuille ci-jointe)

Article 2

Chaque participant exposera 5 animaux en lactation issu de sa génétique sur son stand qui lui sera attribué par le comité organisateur par tirage au sort. 4 animaux composeront le lot pour participer au GENETIC's Trophy.

Article 3

Chaque participant importateur exposera sa génétique dont il a l'exclusivité. Toutefois, des accords peuvent être pris entre les distributeurs pour exposer une génétique dont ils ne sont pas importateurs. Dans ce cas, il veillera également à informer par écrit l'organisation qu'il détient l'accord du partenaire génétique.

Article 4

Chaque participant désignera un responsable du lot et communiquera ses coordonnées à l'organisateur.

Article 5

Le gagnant du Genetic's trophy sera désigné par le juge pour son homogénéité et son harmonie.

Article 6

Les animaux devront être exposés sur le stand impérativement avant l'ouverture des portes de la Nuit de la Holstein, c'est-à-dire pour 18h.

Article 7

L'organisation laisse le choix au partenaire et à l'éleveur de décider des modalités de préparations de leurs animaux tout en respectant le règlement des concours et le code d'éthique.

Article 8

Pendant toute la durée de l'exposition, les animaux sont sous la responsabilité des propriétaires

ARTICLE 10

L'accès au ring sera autorisé pour 6 personnes, soit une personne par sujet, un responsable pour le lot et un porte drapeau. Ces personnes, pour pouvoir pénétrer dans le ring des concours, devront être vêtues d'une tenue identique et caractéristique à toute l'équipe.

Tous les animaux seront **obligatoirement** munis d'un **licol** (lanière de cuir avec chaînette).

ARTICLE 11

Un commissaire de ring désigné par l'organisation guidera chacun dans le ring. Tout éleveur qui manquerait de courtoisie à l'égard du commissaire général, d'un des jurys ou d'un des organisateurs ne sera pas classé. Les animaux ne quitteront pas le ring avant le classement définitif du jury et le signal du commissaire de ring ou du commissaire général. Les animaux quitteront le ring dans l'ordre de leur classement.

ARTICLE 12

Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux animaux, aux personnes ou aux biens pendant la durée du chargement (et déchargement) et du transport des animaux, ainsi que pendant la présence de ceux-ci (animaux, personnes et biens) dans l'enceinte du hall Walexpo et de ses abords.

Les **éleveurs** doivent s'assurer que leur police d'assurance R.C. (Responsabilité Civile) prévoit une clause les couvrant contre les accidents pouvant survenir pendant les concours et le transport.

ARTICLE 13

Tout participant au Genetic's Trophy est censé avoir pris connaissance du présent règlement et au règlement du concours et s'engage à y adhérer.

ARTICLE 14

Le Comité Organisateur de la Nuit de la Holstein décide, sans appel, dans tous les cas non prévu par le présent règlement, ou par des dispositions spéciales réglementaires édictées par l'Association organisatrice.